

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME  
ARRONDISSEMENT DU HAVRE  
C.C.A.S. - PÔLE DES SOLIDARITÉS  
COMMUNE DE LILLEBONNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 2 JUILLET 2025

DATE DE LA CONVOCATION : 17/06/2025

Total membres	11
En exercice	11
Présents	9
Absent	0
Votants par procuration	2
Votants	11

\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi deux juillet, à dix-sept heures quarante-cinq, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle 308, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine DÉCHAMPS, Présidente

*Etaient présents :*

Madame Christine DÉCHAMPS, Présidente

Madame Fabienne MANDEVILLE, Madame Evelyne BAILLEUL, Madame Michelle DAJON, Madame Arlette LECACHEUR, Monsieur Patrick CIBOIS

Monsieur Benoît BEAUDOIN, Madame Julie GILBERT D'HALLUIN, Monsieur Matthieu ROUZÉE

*Étaient excusés :*

Monsieur Sébastien MANDEVILLE  
Monsieur Jean-Paul LEVIEUX

qui donne pouvoir à  
qui donne pouvoir à

Madame Christine DÉCHAMPS  
Monsieur Matthieu ROUZÉE

Délibération n° :  
Objet :

**D.16/07.2025**  
**Budget C.C.A.S. - Pôle des Solidarités**  
**Décision modificative n° 1**

C.C.A.S. - POLE DES SOLIDARITES  
DE LILLEBONNE  
Conseil d'Administration  
Séance du 02.07.2025

Délibération n° : D.16/07.2025  
Objet : Budget C.C.A.S. - Pôle des Solidarités  
Décision modificative n° 1

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1221-12 et L2313-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.57

Vu la délibération n° D.09/04.2025 du Conseil d'Administration du 9 avril 2025 relative à l'adoption du Budget Principal du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités 2025,

### BUDGET C.C.A.S. - Pôle des Solidarités

#### FONCTIONNEMENT

DÉPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé de la Nature	Montant	Imputation	Libellé de la nature	Montant
413/673 (chap 67)	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00 €	413/7088 (chap 70)	Autres produits d'activités annexes	10 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>10 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>10 000,00 €</b>

#### INVESTISSEMENT

DÉPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé de la Nature	Montant	Imputation	Libellé de la nature	Montant
020/2188 (chap 21)	Immobilisations corporelles	2 000,00 €	01/28188 (chap 040)	Autres immobilisations corporelles	2 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>2 000,00 €</b>

C.C.A.S. - POLE DES SOLIDARITES  
DE LILLEBONNE  
Conseil d'Administration  
Séance du 02.07.2025

Délibération n° : D.16/07.2025  
Objet : Budget C.C.A.S. - Pôle des Solidarités  
Décision modificative n° 1

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration :

- de bien vouloir approuver cette décision modificative n° 1 du Budget C.C.A.S. - Pôle des Solidarités 2025 comme indiqué ci-dessus.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus



La Présidente du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités

Christine DÉCHAMPS

C.C.A.S. - POLE DES SOLIDARITES  
DE LILLEBONNE  
Conseil d'Administration  
Séance du 02.07.2025

Délibération n° : D.16/07.2025  
Objet : Budget C.C.A.S. - Pôle des Solidarités  
Décision modificative n° 1

<b>ANNEXE</b>
---------------

*Annexe à délibération n° D.16/07.2025  
Décision Modificative n°1 Budget CCAS - Pôle des solidarités  
Exercice 2025*

### **FONCTIONNEMENT**

#### **Inscription en dépenses et recettes de fonctionnement**

Le contrôle des régies réalisé actuellement en collaboration avec le SGC (Service de gestion comptable) a mis en évidence l'imputation des recettes sur une régie clôturée depuis 2021. Afin de régulariser cette situation, il convient d'inscrire la somme de 10 000 euros en dépenses et recettes pour les réimputer sur les bonnes régies. (chap 67/70)

### **INVESTISSEMENT**

#### **Inscription en dépenses et recettes d'investissement**

Lors de l'adoption du budget primitif 2025, une erreur matérielle s'est glissée ce qui a engendré un déséquilibre entre les chapitres d'ordres 042 et 040. Dans ce cadre, il convient d'inscrire en dépenses et en recettes d'investissement la somme de 2 000 euros afin de rééquilibrer ces chapitres (chap 21/040).